Services consultatifs en médecine d'urgence Numéro d'appel d'offres : W6369-17-A007/B Questions et réponses

Question 1:

Cela semblerait être un oubli et pour une clarification, je demanderais que le Canada considère la possibilité d'amendement la question concernant la date limite de réponse aux questions, le jour même de la publication de l'appel d'offre ne semble pas raisonnable.

Réponse 1 :

La date de clôture de l'appel d'offre a été prolongée jusqu'au 28 avril 2017.

Question 2:

Bien qu'il ne soit pas identifié dans l'appel d'offre, pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas d'obligation de voyager pour la réunion de démarrage ou les réunions d'état d'avancement avec la direction des Services de santé de la Marine royale du Canada. De plus, est-ce qu'il y aura une exigence périodique de téléconférences/examen de l'état d'avancement?

Réponse 2:

Le Canada confirme qu'il n'y aura aucune obligation de voyager pour la réunion de démarrage ou les réunions d'état d'avancement.

M1.2, (a) - Détails du système de communication du soumissionnaire.

Question 3:

Le maintien de numéros sans frais dans toutes les régions/pays augmentera considérablement les coûts associés à ce service. Est-ce que le personnel qui a besoin de conseils peut accéder au système 1-800 de l'Amérique du Nord de ses lieux de service? Est-ce que le personnel peut faire un appel longue distance à un numéro canadien?www

Réponse 3:

Oui, le personnel qui a besoin d'assistance pourra accéder au système 1-800 de l'Amérique du Nord. Le personnel peut faire un appel longue distance à un numéro canadien.

Question 4:

Combien de consultations téléphoniques est prévues dans une période de 12 mois?

Réponse 4:

Bien que le Canada ne puisse pas prédire le nombre d'appels prévus, les données historiques indiquent une moyenne 15 appels par période de 12 mois.

Question 5:

Combien de consultations par télécopieur est prévues pour une période de 12 mois?

Réponse 5:

Bien que le Canada ne puisse pas prédire le nombre de consultations prévues par télécopieur, les données historiques indiquent moins de consultations par télécopieur que de consultations téléphoniques.

Question 6:

Combien de consultations par courriel est prévues pour une période de 12 mois?

Réponse 6:

Bien que le Canada ne puisse pas prédire le nombre de consultations par courriel prévus, les données historiques indiquent moins de consultations par courriel que de consultations téléphoniques.

Question7:

Est-ce que la Marine royale canadienne (MRC) exige des consultations par télémédecine? Si oui, quelle est la plate-forme préférée pour cette exigence?

Réponse 7:

Non, le Canada n'a pas d'exigence pour la télémédecine.

M2.2, (c) - Une attestation selon laquelle le médecin est en règle auprès de l'organisme d'attribution des permis.

Question 8:

Est-ce qu'une licence à jour sans restriction pour pratiquer la médecine répond à l'exigence de certification? Sinon, est ce que le Canada a besoin d'une lettre/certificat de conduite professionnelle pour chaque juridiction où le médecin pratique?

Réponse 8:

Une certification des médecins que le soumissionnaire emploient, qui sont en règle avec leur organisme d'attribution de permis, satisferont le Canada pour l'exigence de certification. Les certifications fournies par les soumissionnaires au Canada sont assujetties à la vérification par le Canada en tout temps.

Question 9:

Si un certificat de conduite professionnelle est requis pour chaque juridiction, veuillez indiquer l'autorité de réception et l'adresse pour cette lettre.

Réponse 9:

Le Canada ne requère pas un certificat de conduite professionnelle pour chaque juridiction

Question 10:

L'obtention d'un certificat de conduite professionnelle peut prendre de 1 à 3 semaines. Il ne sera pas disponible à temps pour la clôture de la sollicitation le 21 avril 2017. Nous demandons une prolongation de trois semaines pour la sollicitation ou, au minimum, pour la soumission de certificats de conduite professionnelle de tous les médecins en charge afin de permettre le traitement de ces demandes par les collèges provinciaux.

Réponse 10:

Voir la réponse à la question 9 de la section M2.2 (c)

Question 11:

Dans l'article 1.1 de l'énoncé des travaux, il est indiqué que le soutien est offert aux cliniciens de soins de santé de la MRC en «mer ou sur terre dans des endroits éloignés» - pouvez-vous fournir des exemples d'emplacements terrestres situés dans des endroits isolés? Est-ce que ces installations sont fixes, ou est-ce dans les cas où l'équipe médicale d'un navire est déployée pour fournir des soins sur terre? S'il y a des emplacements fixes réguliers, pouvez-vous fournir le nombre estimatif de ces emplacements?

Réponse 11:

C'est seulement dans les cas où l'équipe médicale d'un navire serait déployée pour fournir des soins sur terre. La MRC n'a pas d'installation terrestre fixe en ce moment et aucune n'y est planifiée.

Question 12:

Énoncé des travaux, section 5.1 - les numéros «sans frais» (téléphone et télécopieur) ne fonctionnent qu'en Amérique du Nord et ne fonctionnent généralement pas sur les téléphones satellites des navires en mer. Les cliniciens de la santé peuvent-ils envoyer et recevoir des documents et des photos par courrier électronique?

Réponse 12:

Oui, les cliniciens à bord peuvent envoyer et recevoir des documents et des photos par courrier électronique.

Question 13:

Barème des prix - Notez que 2022 est une année bissextile, donc 366 jours.

Réponse 13:

Les années bissextiles à venir sont 2020 et 2024, donc la période initiale de trois (3) ans du contrat: 1er juin 2017 au 31 mai 2020 sera de 1096 au lieu de 1095. 2022 n'est pas une année bissextile.